



Jean Paul KENMEUGME, le président de la Ligue des Hauts Plateaux est désormais persona non grata dans le football.

La Chambre de jugement de la Commission d'éthique de la FECAFOOT l'a sanctionné d'une interdiction à vie d'exercer toute activité relative au football. Elle l'a déclaré coupable de comportement indigne ; manque de crédibilité, d'intégrité et de loyauté envers la Fédération. Concrètement, l'instance lui reproche de « faire du chantage à la FECAFOOT, en lançant par médias interposés des motions de boycott de ses compétitions ».

Mais aussi « d'accuser sans preuve son président d'orchestrer une cabale contre la Ligue régionale de football de l'Ouest, et de contester ses décisions ».

Jean Paul KENMEUGME avait contesté la réhabilitation de Philippe Tabobda Fodjo (le plaignant initialement suspendu), et sa nomination comme secrétaire générale de la Ligue de l'Ouest. Il paie désormais le prix de son opposition à Samuel ETO'O.